

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-16: Convention de partenariat pour l'organisation de marchés des producteurs de pays en 2021

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

La Ville de Lacanau a engagé une **stratégie globale de proximité** concernant le développement économique et l'aménagement du territoire, qui se traduit par des projets inscrits dans le Plan local d'urbanisme ou l'Agenda 21 ainsi que dans sa politique d'animation de la vie locale.

C'est dans cette dynamique que, l'an dernier, la commune de Lacanau a rejoint la **marque « Marchés des Producteurs de Pays »** en proposant durant l'été quatre rendez-vous évènementiels valorisant pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs girondins, dans le respect d'une charte des bonnes pratiques entre producteurs et consommateurs, avec en prime la convivialité et l'échange.

Fort de la réussite de ces événements estivaux 2020, **la Ville de Lacanau souhaite proposer six rendez-vous de Marchés des Producteurs de Pays en 2021, toujours à la place de la Gaîté, pour environ 300 couverts, aux dates suivantes : les samedi 19 juin, mardis 6 et 20 juillet, mardis 3 et 24 août ainsi que le samedi 18 septembre dans le cadre des journées européennes du patrimoine.**

Pour l'organisation de ces repas festifs, la Ville de Lacanau collabore avec la Chambre d'Agriculture et le Relais Agriculture & Tourisme de la Gironde, dépositaires et gestionnaires de la marque « Marchés des Producteurs de Pays » au travers d'une convention de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Vu la délibération n°DL02062020-19 du Conseil Municipal de Lacanau du 02 juin 2020 portant sur la convention de partenariat pour l'organisation de marchés des producteurs de pays de 2020 ;

Considérant que la Ville de Lacanau a adopté des orientations qui concernent les circuits courts et la valorisation des productions et savoir-faire agricoles locaux dans le cadre de son Agenda 21 (fiches-actions n°68 et 69),

Considérant que la mise en place de Marchés des Producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme participe à l'attractivité économique de proximité de la commune et à son animation, tout en promouvant une agriculture et une alimentation saines et locales,

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme s'engagent à contacter les producteurs canalais susceptibles de participer aux marchés proposés par la Ville de Lacanau,

Considérant que la mise en place de Marchés des Producteurs de Pays nécessite la mise à disposition de la marque nationale « Marchés des Producteurs de Pays » gérée par l'association Relais Agriculture & Tourisme,

Considérant que l'association Relais Agriculture & Tourisme et la Chambre d'Agriculture de Gironde assurent un accompagnement technique à la mise en place de ces marchés en contrepartie d'un engagement financier de la Ville de Lacanau,

Considérant l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 28 juin 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme pour l'organisation de six Marchés des Producteurs et de Pays en 2021, jointe en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2

PROCEDE au versement de la contrepartie financière fixée à 550€ TTC, couvrant l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de la Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme dans la mise en place des Marchés et PRENDRE en charge les dépenses liées (banderoles, éco-cups).

ARTICLE 3

AUTORISE l'utilisation de tickets-repas d'un montant maximal unitaire de 14€ pour les agents en service pour les six événements pré-cités, dont le montant total sera facturé en fin de saison à la collectivité par la Chambre d'Agriculture.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 07 JUL. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021

